



Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

Le 25 mai 2020 à 18h00, le Conseil municipal de la commune de Vannes, dûment convoqué par courrier en date du 18 mai 2020, s'est réuni au Palais des Arts et des Congrès (Espace du Golfe), après en avoir dûment informé M. le Préfet, sous la présidence de Messieurs David ROBO, Maire, et Michel GILLET, doyen d'âge. Cette séance a eu lieu sans public mais les débats ont été retransmis en direct sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. David ROBO, Mme Anne LE HÉNANFF, M. Gérard THEPAUT, Mme Monique JEAN, M. Mohamed AZGAG, Mme Christine PENHOÛËT, M. François ARS, Mme Hortense LE PAPE, M. Michel GILLET, Mme Nadine DUCLOUX, M. Fabien LE GUERNEVÉ, Mme Latifa BAKHTOUS, M. Olivier LE BRUN, Mme Chrystel DELATTRE, M. Patrice KERMORVANT, Mme Armelle MANCHEC, M. Jean-Pierre RIVERY, Mme Karine SCHMID, M. Maxime HUGÉ, Mme Virginie TALMON, M. Jean-Jacques PAGE, Mme Pascale DEVOILLE, M. Patrick MAHÉ O'CHINAL, Mme Violaine BAROIN, M. Vincent GICQUEL, Mme Annaïck BODIGUEL, M. Frank D'ABOVILLE, Mme Elen KERGUERIS, M. Patrick LALOUX, Mme Marie CLEQUIN, M. Marc-Antoine MENIER, Mme Claire BOEDEC, M. Alain Michel RICHER, Mme Marie-Odile BRIAND, M. Eric ROUILLON, M. Simon UZENAT, Mme Laetitia DUMAS, M. Christian LE MOIGNE, Mme Sandrine BERTHIER, M. Franck POIRIER, M. Patrick LE MESTRE, Mme Marie-Noëlle KERGOSIEN, M. Pierre LE BODO, Mme Odile MONNET, M. François RIOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Marc-Antoine MENIER

Objet de la délibération :

A l'issue du scrutin du dimanche 15 mars dernier, ont été élus conseillers municipaux :

→ VANNES C'EST VOUS

- David ROBO
- Anne LE HÉNANFF
- Gérard THÉPAUT
- Monique JEAN
- Mohamed AZGAG
- Christine PENHOÛËT
- François ARS
- Hortense LE PAPE
- Michel GILLET
- Nadine DUCLOUX
- Fabien LE GUERNEVÉ
- Latifa BAKHTOUS
- Olivier LE BRUN
- Chrystel DELATTRE
- Patrice KERMORVANT
- Armelle MANCHEC
- Jean-Pierre RIVERY
- Karine SCHMID
- Maxime HUGÉ
- Virginie TALMON
- Jean-Jacques PAGE
- Pascale DEVOILLE
- Patrick MAHÉ O'CHINAL
- Violaine BAROIN
- Vincent GICQUEL
- Annaïck BODIGUEL
- Frank D'ABOVILLE
- Elen KERGUERIS
- Patrick LALOUX
- Marie CLEQUIN
- Marc-Antoine MENIER
- Claire BOEDEC
- Alain Michel RICHER
- Marie-Odile BRIAND
- Éric ROUILLON

→ ENSEMBLE, LIBERONS LES ENERGIES VANNETAISES

- Simon UZENAT
- Laëtitia DUMAS
- Christian LE MOIGNE
- Sandrine BERTHIER
- Franck POIRIER

→ MARCHONS POUR VANNES

- Patrick LE MESTRE
- Marie-Noëlle KERGOSIEN
- Pierre LE BODO
- Odile MONNET

→ VANNES PROJETS CITOYENS

- François RIOU

Le Conseil municipal ainsi constitué est déclaré installé.

Intervention

Michel Gillet : *Merci cher David. Comme je dis souvent, la jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit ! Ceci étant dit, c'est avec beaucoup de fierté que je préside cette séance du Conseil municipal durant le temps nécessaire à l'élection du Maire. Nous avons mené ensemble de nombreux défis sur le dernier mandat, et je serai heureux d'en mener d'autres à tes côtés. Cette séance n'a rien d'ordinaire et je voudrais remercier toutes les associations, les bénévoles, qui durant cette période difficile, ont œuvré aux services des autres, des plus fragiles, des plus isolés. Merci pour hier, et merci pour demain car nous allons avoir besoin de toutes les énergies dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, pour nous relever. Nous avons le même bien commun : Vannes, cette ville que nous aimons !*

Objet de la délibération :

« Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme au début de chacune de ses séances un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le conseil municipal décide de :

- Désigner M. Marc-Antoine MENIER, benjamin de notre assemblée, pour remplir ces fonctions.

POUR	CONTRE	ABST.	Élus(es) n'ayant pas voté
45			

UNANIMITÉ	MAJORITÉ	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS	PREND ACTE
-----------	----------	----------------------------------	------------

Objet de la délibération :

Article L.2122-4 – alinéa 1 : « Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus ».

Article L.2122.7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Afin de faciliter le dépouillement des votes, il convient de désigner un assesseur, en la personne de M. Fabien Le Guernevé, pris en sa qualité de conseiller le plus jeune de notre assemblée, après le secrétaire de séance.

Appel à candidatures :

- Anne Le Hénanff présente la candidature de David Robo
- François Riou présente la candidature de François Riou

Intervention

François Riou : « Cette première séance du nouveau Conseil municipal pourrait n'être que très formelle : son ordre du jour est imposé par la loi, son déroulé également. Les électeurs, en tout cas ceux qui se sont déplacé le 15 mars dernier, ont choisi leurs candidats et leurs programmes pour les 6 ans à venir. Je ne souhaite donc pas alourdir inutilement les débats et, si je présente aujourd'hui ma candidature aux fonctions de Maire, ce n'est pas parce que j'imagine que la majorité issue du scrutin ait, en quelques semaines, touchée par la grâce, changé de point de vue. Je souhaite **seulement**, et brièvement, **prendre date**, et les circonstances très particulières dans lesquelles nous sommes réunis aujourd'hui m'y invitent d'autant plus. Permettez-moi une courte citation : « Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, interroger les faiblesses de nos démocraties (...). Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché (...). Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture ». Nous aurions dû, à VPC, embaucher l'auteur de cette déclaration comme directeur de campagne. Mais il n'était pas libre, puisqu'il présidait la République française. Nous avons dit et répété pendant toute la campagne que notre territoire était sous le coup d'une double menace : la menace **environnementale**, en particulier dans sa dimension climatique et dans ses conséquences sur la biodiversité, et la menace sociale et sa cohorte d'effets plus funestes les uns que les autres (drogue, violences, incivilités, perte de dignité d'un certain nombre de nos concitoyens). Nous avons dit que ces menaces supposaient et un autre modèle de développement économique, et une refonte complète de notre démocratie locale. En effet, le modèle de développement économique privilégié par les équipes élues précédentes, qui consiste à renforcer l'attractivité de notre territoire par le tourisme et l'embellissement du cadre de vie, n'a fait qu'aggraver la crise environnementale, sans que l'enrichissement qui en était attendu profite au plus grand nombre. Fondé sur la **théorie** du ruissellement chère aux économistes libéraux, ce modèle ne fonctionne pas et se révèle **même nuisible**. Quant au **renouvellement** de notre démocratie locale, nous avons dit qu'elle était **indispensable**, d'une part bien sûr parce qu'elle répond aux valeurs sur lesquelles s'est construit notre engagement, mais d'autre part d'un point de vue très pragmatique : les **décisions** que, selon nous, devra prendre ce conseil pendant les 6 prochaines années, seront **difficiles** à prendre, comme toute décision de rupture (celle qu'appelle de ses vœux le Président de la République). Le premier ministre lui-même l'a dit, et ce dès les mois de juillet 2018, donc bien avant la pandémie, dans un entretien avec Nicolas Hulot : « Si on ne prend pas les bonnes décisions, c'est une société entière qui s'effondre littéralement, qui disparaît ». Ces décisions auront donc besoin de s'appuyer sur une forte légitimité, qui ne pourra être trouvée que dans l'association très étroite et très large de la population à leur élaboration, à leur adoption et à leur mise en œuvre. Et ce n'est pas le consternant

taux d'abstention du 15 mars dernier qui viendra infirmer cette analyse. La pandémie actuelle est qualifiée de crise : comme toute crise, elle aura une fin. Tel n'est pas le cas de la question environnementale ni de la question sociale. Toutes les deux ne sont pas des crises, elles relèvent d'un système en faillite. Ce système est celui qu'on a appliqué à l'hôpital public comme à tous les secteurs qui devraient, selon le Président de la République, « échapper aux loi du marché », celui qui a imposé un business model asservi à la doxa libérale à toutes ces activités qui sont exercées (pur hasard) par les salariés qui bénéficiaient jusqu'à présent du « privilège » des régimes spéciaux de retraite. Pour conclure, je vous propose ma candidature aujourd'hui parce que j'ai été le seul candidat élu le 15 mars sur un programme clair de transition radicale. Je serai donc le Maire qui répondra le mieux à l'appel de notre Président de la République et de notre premier ministre.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 45
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 9
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

A obtenu : M. David Robo : 35 voix
 M. François Riou : 1 voix

En conséquence, M. David ROBO est élu Maire de Vannes et est immédiatement installé.

Interventions

David Robo : *Ces dernières semaines n'ont ressemblé à aucune autre. Aussi, au nom des Vannetaises et des Vannetais, je voudrais commencer par dire : Merci. Merci à toutes celles et ceux qui ont combattu de façon admirable, qui combattent encore, cette épidémie du Covid-19. L'ensemble du personnel soignant du CHBA, de la clinique Océane, Les médecins et infirmiers libéraux, Les personnels qui s'occupent de nos aînés dans les Ehpad et à domicile... Que ce soit à Vannes et en France. Nos remerciements les plus sincères vont aussi à toutes celles et ceux qui ont œuvré dans l'ombre : Les commerces alimentaires, les entreprises locales, Les agents municipaux et de l'agglomération pleinement mobilisés dans cette gestion de crise. Tous les bénévoles qui ont été à pied d'œuvre, et ils ont été nombreux, montrant ce que nous savions déjà, que Vannes est une ville de cœur. Le civisme et la responsabilité doivent continuer de guider nos comportements au quotidien, puisque nous devons vivre avec ce virus, en nous protégeant et en protégeant les autres. La réactivité et le pragmatisme continueront de guider notre action, comme nous l'avons fait depuis le début de la crise, que ce soit auprès de nos enfants, de nos aînés et des plus fragiles. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura un avant, et il y aura un après. Avec l'équipe Vannes c'est vous, que les Vannetaises et les Vannetais ont choisi d'élire dès le premier tour, nous devons construire cet après. Ce mandat ne ressemblera pas à ce que nous avions imaginé, il y a encore quelques semaines. La gestion de la crise sanitaire va nous obliger à mobiliser toute notre énergie pour panser les plaies, pour limiter comme nous le pourrons les conséquences économiques pour notre ville, nos entreprises, commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs et hôteliers. Nous serons là auprès de notre centre-ville, avec le démarrage d'une vaste campagne de promotion, pour faire repartir notre ville, notre territoire, relocaliser nos forces. Mais nous ferons front, comme nous l'avons toujours fait ! Aujourd'hui, l'espérance doit guider notre action collective, quelle que soit notre couleur politique. Comme en 2014, le soutien des Vannetaises et des Vannetais dès le 1^{er} tour des élections municipales, nous engage et nous honore, Comme il m'engage moi, en tant que Maire, d'être toujours plus à l'écoute. Notre mobilisation sera totale, comptez sur nous, pour faire repartir notre ville et enclencher les engagements que nous avons pris devant les Vannetaises et les Vannetais, une fiscalité toujours maîtrisée, une sécurité renforcée et aucun quartier oublié. C'est ce qui nous guidera tout au long de ce mandat. Merci. Avant de passer aux bordereaux suivants, une précision. Comme le prévoit l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales pendant l'épidémie de covid-19, les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire sont élargies, nous ne procéderons donc au vote des délégations que lors du prochain conseil.*

Simon Uzenat : *Monsieur le Maire, Chers collègues. À tous égards, le conseil municipal d'installation auquel nous participons est inédit. Nous ne pouvons cependant pas masquer, sans mauvais jeu de mots, le contexte dans lequel il s'inscrit alors que les élections se sont déroulées il y a plus de deux mois. Nous avons bien évidemment une pensée émue pour les victimes de l'épidémie et pour leurs proches. Nous tenons également à saluer la mobilisation et le dévouement de tous les professionnels, en particulier des services publics, et des bénévoles associatifs qui nous permettent, encore aujourd'hui, de tenir le choc face à la crise. Soignants, personnels médicaux, paramédicaux, administratifs et techniques des établissements de santé, agents de la ville et de l'agglomération, pompiers, forces de l'ordre, enseignants, agriculteurs, dirigeants et salariés des entreprises, notamment des secteurs médicaux et alimentaires : tous méritent notre plus grande reconnaissance pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille. Nous voulons enfin remercier l'ensemble de nos concitoyen•ne•s qui ont su faire preuve d'exemplarité et de solidarité en respectant les règles difficiles mais nécessaires qui étaient imposées. Sans revenir sur la campagne officielle des élections municipales qui a, de fait, été très largement neutralisée, ne permettant pas aux candidats de défendre leur projet dans des conditions normales, aucun démocrate ne peut se satisfaire de l'effondrement de la participation citoyenne le 15 mars qui affaiblit gravement la représentativité et la légitimité des élus municipaux de notre pays. Les déclarations du président de la République trois jours avant le scrutin, avec la fermeture des écoles et le maintien des municipales, et celles du Premier ministre la veille à 20h avec passage au stade 3 de l'épidémie, un pré-confinement qui ne disait pas son nom, tout cela est venu logiquement percuter le sens civique de millions de Françaises et Français. Et sur ce sujet, comme sur d'autres, la responsabilité de l'exécutif national est pleinement engagée. À l'échelle de notre ville, avec une chute de participation de près de 20% par rapport à 2014, ce sont ainsi plus de 7.000 Vannetaises et Vannetais qui ne se sont pas déplacés le 15 mars dernier ! Et alors que le conseil municipal de 2014 représentait plus de 52% des inscrits, celui qui est installé aujourd'hui n'en représente qu'à peine 36% ! Cet affaiblissement démocratique subi est d'autant plus préjudiciable que les élections municipales mobilisent traditionnellement et que de nombreux leviers d'action dépendent du niveau local, qu'il s'agisse par exemple des solidarités, du logement, des transports, de la commande publique ou encore de la fiscalité. La crise que nous traversons et ses terribles impacts en matière économique, sociale et financière imposeront également à de nombreux exécutifs locaux de revoir en profondeur leurs promesses de mars dernier. Nous en faisons désormais tous clairement le constat : il est urgent d'engager nos territoires, et singulièrement celui de Vannes, sur la voie des transitions écologiques, économiques, sociales, culturelles et démocratiques. Car l'enjeu est bien de garantir notre résilience collective face à des crises qui pourraient s'accélérer dans le contexte du changement climatique. En ce qui nous concerne, le sens et l'ambition de notre projet demeurent donc plus que jamais d'actualité et ce dernier nous permettra, comme nous l'avons démontré pendant le confinement, d'alimenter les débats municipaux en propositions concrètes et responsables au service de l'intérêt général. Et même si nous regrettons, tout comme vous, ces conditions d'installation, nous nous réjouissons que, pour la première fois, le conseil municipal soit retransmis en direct sur Internet, comme nous le demandions en vain depuis 6 ans. La démocratie vannetaise ne peut plus ignorer les moyens numériques qui répondent aux attentes et aux pratiques de nos concitoyens. Même si la retransmission de ce soir résulte d'une obligation imposée par l'ordonnance du 13 mai, nous espérons donc que vous systématiserez au plus vite l'usage de ces moyens digitaux au bénéfice de tous les Vannetais. Monsieur le Maire, chers collègues du groupe majoritaire, nous vous adressons, nos félicitations républicaines et nos vœux de réussite dans l'accomplissement de votre mandat au service de nos concitoyens. Cette réussite passera par un nécessaire renforcement de la démocratie locale et le respect de tous les élus de ce conseil, en matière de transparence, d'information et de débat. Quoi qu'il en soit, soyez assurés de notre détermination à œuvrer sans relâche au service de l'intérêt général, de notre résolution à faire entendre notre voix face aux décisions qui nuiraient à la collectivité et de notre volonté permanente de proposer des solutions utiles aux Vannetaises et aux Vannetais. Je vous remercie.*

Patrick Le Mestre : *Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. Le dimanche 15 mars, une date qui nous paraît déjà si lointaine, dans des conditions très particulières, celles du monde d'avant qui s'apprêtait alors à basculer, les vannetaises et les vannetais ont voté et donné la majorité, dès le 1^{er} tour de l'élection municipale, au Maire et à sa majorité sortante. Nous ne pouvons évidemment que regretter la façon dont la fin de la campagne s'est déroulée, tronquant le débat démocratique, et le faible taux de participation qui en a suivi, seuls un peu moins de 40 % des électeurs se sont déplacés, sans que cela ne remette évidemment en cause la légitimité du scrutin et celle de votre élection. Je tiens donc à vous adresser Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les*

conseillers de la majorité, toutes mes félicitations. Toutefois, nous traversons à Vannes mais aussi en Bretagne, en France, partout dans le monde une période **exceptionnelle**, au sens strict du terme, qui nécessite que nous fassions preuve de civisme, de solidarité, de sens des responsabilités plus que de divisions et de dissensions. C'est donc avec la volonté de travailler de façon **constructive**, au-delà de clivages partisans, de travailler pour Vannes, pour les vannetaises et les vannetais que nous, élus de la liste « Marchons pour Vannes » nous engageons dans cette mandature. Les défis sont importants. Ceux largement mis en avant par chacun d'entre nous, ici autour de cette table, lors de la campagne électorale, que sont la sécurité, le logement, l'aménagement urbain, les mobilités, la transition écologique ou encore la cohésion sociale et la culture. Et la période que nous traversons rend ces sujets encore plus essentiels aujourd'hui qu'hier. Mais d'autres enjeux sont apparus ou se profilent déjà. Celui évidemment de la situation sanitaire de notre territoire. J'ai une pensée particulière pour les victimes du virus et leur famille ainsi que pour toutes les professions et les personnels qui ont agi ces dernières semaines pour lutter contre la progression de la contagion ou pour permettre tout simplement à la vie de continuer. Mais nous devons continuer à être collectivement vigilants. Et un autre défi, économique et social, attend également et rapidement notre société. En effet, de nombreuses entreprises, de nombreux commerces, de nombreux professionnels de nombreuses associations devront être accompagnés dans les semaines et les mois à venir afin de préserver les activités et les emplois. Si nous ne voulons pas aggraver une fracture sociale déjà récemment mise en évidence par certains mouvements, et si importante à Vannes, de nouvelles solidarités devront voir le jour, de nouvelles organisations devront être pensées. Et les collectivités territoriales auront un rôle essentiel à tenir. Dans l'écoute, le dialogue, la concertation, la transparence. Dans ce contexte si particulier, c'est donc, je le répète, avec la volonté de dépasser les clivages partisans pour nous mettre au service de nos concitoyens que nous entamons ce mandat. Nous mettre au service des vannetaises et des vannetais en promouvant et défendant des idées et des propositions qui pourraient être partagées par le plus grand nombre. Comme nous l'avons fait avec le collectif « Vannes pour tous » pendant la campagne ou encore tout récemment avec nos 10 propositions sur la sortie de crise à Vannes que je vous ai adressées Monsieur le Maire. Avec le souhait évidemment d'être entendus et écoutés dans le cadre d'une démocratie participative exemplaire au bénéfice de tous. Je vous remercie.

Pierre Le Bodo : Monsieur le Maire, chers Collègues. Permettez-moi, au regard de mon expérience au sein de la **Municipalité**, de vous adresser quelques mots en complément de l'intervention de Patrick Le Mestre. Nous soutenons bien évidemment les propos de notre tête de liste. Cette séance d'installation vous confirme, Monsieur le Maire, dans vos fonctions. Le faible taux de participation fait qu'un vannetais sur 5 en âge de voter a choisi votre liste. Rien de vraiment choquant au regard de la crise sanitaire que nous traversons. Si le résultat vous a surpris, il nous a choqué. Mais les Vannetais, comme la plupart des Français, ne se sont pas exprimés sur un programme. En ces circonstances, ils ont sûrement privilégié le « **non-changement** » amplifiant ce qu'il est coutume d'appeler « la prime au sortant. ». Cette élection ne doit pas pour autant interrompre le débat mais au contraire le favoriser. En effet certaines de vos orientations sont, à nos yeux, discutables, notamment en termes d'urbanisme et d'équipements publics. Notre liste a formulé des propositions, parfois très différentes des vôtres, dans une vision prospective ambitieuse mais mesurée et lucide, pour notre cité. Des choix partagés pourraient rassembler une majorité municipale étendue et surtout obtenir un soutien large et consensuel de la population. Vannes et ses habitants le méritent. Méfions-nous des certitudes et échangeons sur nos convictions. Travaillons ensemble sans faux-semblants, il en est encore temps. Bon vent à la Ville de Vannes.

David Robo : les vannetais ont voté pour un programme, pas seulement pour une équipe sortante. Mais j'entends votre souhait d'associer plus largement les oppositions aux décisions qui seront prises. La ville de demain n'est pas la ville d'hier ou d'aujourd'hui. Le vote du 15 mars n'est pas illégitime, même si je regrette la faible mobilisation. Nous continuerons à faire de Vannes cette ville qui compte en Bretagne.

Objet de la délibération :

L'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales dispose : « Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil municipal ». Pour la ville de Vannes, le Conseil municipal étant composé de 45 membres, le nombre maximum des adjoints au Maire est de 13.

Le conseil municipal décide de :

- Fixer à 13 le nombre des adjoints au Maire

POUR	CONTRE	ABST.	Élus(es) n'ayant pas voté
40		5	

UNANIMITÉ	MAJORITÉ	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS	PREND ACTE
-----------	----------	----------------------------------	------------

Objet de la délibération :

Le nombre des adjoints au Maire a été fixé à 13.

L'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ».

Appel à candidatures :

- David Robo présente la candidature de la Liste « Vannes, c'est vous »

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 45
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 11
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu : Liste « **VANNES C'EST VOUS** » : 34 voix

En conséquence, sont élus adjoints au Maire :

- Anne LE HÉANFF
- Gérard THÉPAUT
- Monique JEAN
- Mohamed AZGAG
- Christine PENHOUËT
- François ARS
- Hortense LE PAPE
- Michel GILLET
- Nadine DUCLOUX
- Fabien LE GUERNEVÉ
- Latifa BAKHTOUS
- Olivier LE BRUN
- Chrystel DELATTRE

Objet de la délibération :

Depuis la loi du 31 mars 2015, le Maire doit lire la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant. Cette charte précise les droits de l'élu et les conditions d'exercice du mandat local, il s'assimile à un guide des bonnes pratiques.

Annexe :

- Charte de l'élu local

UNANIMITÉ

MAJORITÉ

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

PREND ACTE

Intervention

Christian Le Moigne : *Il ne s'agit ici pas d'un vote, comme indiqué dans le bordereau, mais bien d'un prend acte. Lors de nos précédents mandats, nous avons toujours appliqué les principes évoqués dans cette charte et nous continuerons à le faire avec cette même éthique républicaine. Cette charte nous engage, et vous engage, parce qu'en tant que Maire vous devez nous donner les moyens d'exercer notre mandat. Vous avez dit que l'opposition aura toute sa place, il faudrait que cela se concrétise par des actes. Dans l'article 6, il est demandé aux élus de participer aux instances. Pour rappel, les bordereaux étudiés en Conseil municipal, sont préalablement présentés en commissions, mais l'ensemble des documents (environ 1500 pages), ne nous sont transmis que 5 jours francs avant la séance, cela laisse peu de temps pour en prendre connaissance. Afin que les commissions municipales deviennent de véritable lieux d'exercice de la démocratie et de débat, il est nécessaire que les sujets présentés fassent l'objet de documents préparatoires transmis aux élus avant les réunions des commissions afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance. Ces documents dématérialisés nous aideront à préparer les séances de Conseil municipal et à nous faire une opinion sur les sujets sur lesquels nous devons nous prononcer. Il faudrait que cette méthode soit inscrite dans le prochain règlement intérieur afin de faciliter le travail des élus municipaux majoritaires, comme minoritaires, comme cela se fait à l'agglomération par exemple. Il s'agit de nous respecter, de respecter le mandat des élus municipaux. Je vous remercie.*

David Robo : *je respecte évidemment les élus municipaux. Demain, je réunirai les chefs des groupes d'opposition pour leur présenter les moyens mis à leur disposition lors de ce nouveau mandat. Le règlement intérieur sera proposé au Conseil municipal du 6 juillet prochain.*



Charte de l'élu local

- 1) L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2) Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3) L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4) L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5) Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6) L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7) Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

	MOT DU MAIRE
--	---------------------

David Robo : Une liste d'émargement individuelle a été déposée sur vote table, merci de les signer et de les laisser sur table. Les décisions prises et les marchés passés pendant la période de la crise seront transmis lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Prochaine séance prévue le 8 juin à 18h00 au Palais des Arts et des Congrès (Espace du Golfe).

	FIN DE SEANCE
--	----------------------

La séance est levée à 19h00.

Le document du Conseil municipal est à disposition au service des Assemblées.

Date d'affichage :

Date de signature :

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marc-Antoine MENIER

David ROBO